MODE D'EMPLOI 2025

DÉCHETTERIES PROFESSIONNELLES

ARGELÈS SUR-MER

04 68 81 01 07

Chemin du Mas San Père

Du lundi au vendredi
8h30 - 11h45 / 14h - 17h15
fermée : samedi, dimanche
et jours fériés

COSPRONS PORT-VENDRES

06 30 24 65 74

Route de Banyuls - Port-Vendres

Du lundi au vendredi
8h30 - 11h45 / 14h - 17h15
fermée : samedi, dimanche
et jours fériés

Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris
3 impasse Charlemagne 66700 Argelès-sur-Mer
04 68 81 63 77 • standard@cc-acvi.com • cc-acvi.com

ACCÉDEZ AUX DÉCHETTERIES GRÂCE À LA CARTE MAGNÉTIQUE

10 € Pour un **duplicata** en cas de perte
ou une demande de **carte supplémentaire**
Règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Les **professionnels du territoire** doivent se munir d'une carte magnétique.
Remplissez le formulaire « professionnels » et retournez-le par courrier ou directement à l'accueil de la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris (**3, impasse Charlemagne - BP 90 103 - 66704 Argelès-sur-Mer**) accompagné des justificatifs suivants :

- **Photocopie de la carte d'identité ou passeport ou permis de conduire du dirigeant**
- **Photocopie de la carte d'immatriculation du ou des véhicules de la société**
- **Photocopie du Kbis de la société (- de 3 mois) ou photocopie de la carte artisan**
- **1 RIB**

Pour les professionnels hors territoire, l'accès aux déchetteries est interdit.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Le **badge d'accès doit être présenté** lors de chaque passage à la déchetterie.
- Lors de chaque passage, l'édition d'un **état de pesées** permet de suivre :
  - le numéro du badge utilisé (une entreprise peut posséder plusieurs badges)
  - la date et l'heure du passage
  - le poids par catégorie de déchets déposés
- Chaque mois, une **facture détaillée** contenant les apports effectués est adressée aux professionnels.

CONDITIONS D'ACCÈS

Tout véhicule marqué d'un logotype d'entreprise ou identifiable comme un véhicule à usage professionnel, du fait des quantités et/ou des caractéristiques des déchets transportés, est accepté à titre payant.

- L'accès est réservé aux **véhicules légers ou utilitaires d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes**
- Les poids lourds sont **interdits.**
- Le déchargement est **obligatoirement manuel**

TARIFS

DÉCHETTERIES PROFESSIONNELLES D'ARGELÈS-SUR-MER ET DE COSPRONS

TYPE DE DÉCHETS	TARIFS TTC / TONNE
Encombrants	
Tout venant	203 €
Déchets industriels banals	
dont TGAP*	65 €
Évolution TGAP* par rapport à l'année précédente	6 €
Cartons	0 €
Métaux	0 €
Déchets verts	40 €
Gravats mono matériaux exclusivement à la déchetterie d'Argelès-sur-Mer	30 €
Gravats mélange	130 €
Bois	95 €

* La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est validée chaque année par la loi de finance

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour la sécurité de tous, lors de vos dépôts en déchetterie, il est impératif :

- de respecter les instructions du gardien
- de porter des vêtements de protection (chaussures fermées et renforcées, gants et habits couvrants)
- de ne pas fumer
- de ne pas utiliser de téléphone portable
- d'apporter vos déchets dangereux dans un emballage fermé, étanche et identifié

Dans le cas où, la déchetterie ne disposerait pas des capacités de stockage suffisantes, l'utilisateur sera dans l'obligation de renouveler son apport ultérieurement.

CLÔTURE DE VOTRE COMPTE

Déposez simplement vos cartes à la communauté de communes. Un récépissé ainsi que votre dernière facture vous seront remis.